

VILLE DE VENCE

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

Conseil municipal du lundi 15 décembre 2014

Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire – exercice 2015

I. L'environnement général	p.3
II. Les tendances financières locales	p.4
A. L'épargne brute et nette	
B. Les dépenses d'équipement	
C. L'encours de la dette	
III. Les perspectives budgétaires	p.6
IV. Les actions conduites	p.8
V. Nos projets d'investissement	p.10
VI. Les annexes	
Annexe 1 : la dette	
Annexe 2 : les ratios	
Annexe 3 : l'autorisation de programme	

I. L'ENVIRONNEMENT GENERAL

- Une croissance française qui ne devrait pas dépasser 0,4% en 2014 et 1% en 2015.
- Une inflation très faible de l'ordre de 0,5% prévue en 2015 par les économistes et de 0,9% par le gouvernement.
- Des taux d'intérêts que la BCE maintient volontairement bas, 0,05% en septembre 2014.
- Un déficit public de 4,4% en 2014 et encore de 4,3% en 2015.
- Le projet de loi de finances pour 2015 prévoit de réduire les dotations aux collectivités locales de 3,7 milliards, après une réduction de 1,5 milliards en 2014, soit près de 5,2 milliards d'euros en 2 ans. Ainsi entre 2014 et 2017 ce sera plus de 12,5 Mds d'euros d'effort demandé aux collectivités locales, et 11 Mds d'euros entre 2015 et 2017.
- Un système de péréquation horizontale (des communes les plus riches vers les communes les plus pauvres) qui augmentera sensiblement (pour Vence ce sera + 36%).
- En revanche, le taux du FCTVA sera relevé de 15,761% à 16,404%.
- Les bases fiscales seront revalorisées de 0,90% conformément au PLF pour 2015.
- Le fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires sera prorogé (50 € par enfant soit 60 K€ pour Vence).

II. LES TENDANCES FINANCIERES LOCALES

A. L'épargne brute et nette en K€

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Estimation 2014
Recettes réelles	20 012	21 148	21 024	20 732	20 500
Dépenses réelles	-17 180	-17 004	-17 748	-18 451	-18 800
Epargne brute	2 832	4 144	3 276	2 281	1 700
Remboursement du capital de la dette	1 128	1 026	1 110	1 188	1 349
Epargne nette	1 704	3 118	2 166	1 193	351

Au CA prévisionnel 2014, l'épargne nette devrait être en baisse, mais positive.

B. Les dépenses d'équipement en K€

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Estimation 2014
Dépenses d'équipement	3 855	4 725	4 533	10 315 *	5 000 **

* dont 5 715 K€ d'acquisitions foncières liées au programme d'intervention sur la zone aval du Pra de Julian financés par le fonds Barnier à hauteur de 5 464 K€ (soit pour 95%).

** dont 1 986 K€ d'acquisitions foncières liées au programme d'intervention sur la zone amont et centrale du Pra de Julian financées uniquement par la commune (soit près de 40% du programme d'équipement 2015).

C. L'encours de la dette en K€

	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
Encours de la dette	10 512	10 486	11 875	13 186	14 838

L'évolution de l'épargne de la commune ne cesse de se dégrader depuis 2011, accusant un repli entre 2011 et 2013 de -61,74% et de - 70% entre 2013 et 2014.

L'exécution du budget 2014, voté le 23 avril, enregistre la même tendance que les années précédentes, à savoir pour les recettes une baisse de 1,10%, mais un ralentissement de la progression des dépenses divisé par 2, en augmentation de 1,92% en 2014 contre 4,04% en 2013 et 4,34% en 2012.

Les dépenses d'équipement, dont la majeure partie a été engagée au cours des exercices précédents, restent importantes par rapport à l'épargne nette dégagée. Il en résulte de fait une augmentation forte de l'endettement, + 41% par rapport à 2010.

III. LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES

La mise en place du budget 2015 imposera d'intégrer de nouvelles contraintes externes et internes :

Des contraintes externes :

- Après 200 K€ en 2014, la baisse de la dotation globale de fonctionnement est estimée à près de 380 K€, soit une perte en 2 ans de plus de 580 K€ représentant une réduction de 21% de la dotation.
- Au titre du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC), notre contribution passera de 36 K€ à 46 K€.
- Le syndicat intercommunal du vallon de la Cagnes nous imposera une participation de 30 K€.

En contrepartie :

- Les valeurs locatives cadastrales seront revalorisées de 0,9% (conformément au PLF pour 2015).
- Le taux de FCTVA passera de 15,761% à 16,404% pour les investissements 2015 et n'aura d'incidence qu'en 2016.
- L'Etat versera 50 € par enfant en 2015 dans le cadre du fond d'amorçage pour la mise en place des rythmes scolaires. Ce versement ne devrait pas être reconduit en 2016. Il représente 60 K€.

Des contraintes internes :

- La prise en charge du coût de la mise en place des rythmes scolaires pour un minimum de 200 K€.
- La participation à verser pour la première année au titre de la DSP pour la crèche de Vosgelade, 585 K€.
- La hausse des frais de personnel liée au glissement – vieillesse - technicité (GVT), pour un effort financier compris entre 150 K€ et 180 K€.
- La pénalité au titre de l'insuffisance de logements sociaux qui sera déterminée en fonction des efforts réalisés en 2013.
- La nécessité de construire ou rénover 140 logements sociaux chaque année entre 2015 et 2017, imposera à la commune un important effort financier.
- La mise en place d'un plan accès PMR a été chiffrée pour l'ensemble des bâtiments communaux et s'élève à 2 700 000 € sur 6 ans.
- Le plan de rénovation énergétique des bâtiments communaux estimé par les services, s'élève à 3 700 000 € sur 6 ans
- L'augmentation de l'annuité de la dette, avec le recours à un emprunt de 3 M€ pour financer le programme d'équipement 2014, qui passerait de 505 K€ à 520 K€ pour les intérêts et de 1 349 K€ à 1 530 K€ pour le remboursement en capital.
- La participation au programme d'intervention foncière sur la zone amont et central du Pra de Julian pour 1 475 K€.

IV. LES ACTIONS CONDUITES POUR REpondre A CES TENDANCES ET A CES CONTRAINTES

Dès sa mise en place, le nouveau conseil a dénoncé l'effet de ciseau dû à l'augmentation rapide des dépenses par rapport à la baisse des recettes. De même, il a dénoncé l'importante rigidité des dépenses communales. Enfin, il a constaté le désengagement croissant de l'Etat dans le cadre de ses concours aux communes.

Cela a amené la nouvelle municipalité à mener des actions énergiques dans divers domaines :

- En relation avec le Directeur Général des Services, une mission d'audit et de conseil a été menée par un intervenant extérieur pour mettre en place une organisation plus efficiente afin de répondre aux besoins de la population dans les meilleures conditions.
- La rationalisation de nos dépenses courantes se traduira en 2015 par la mise en œuvre de 3 orientations indispensables à la poursuite de la qualité de notre action publique.
 - Baisse de nos dépenses courantes.
 - Stabilisation de nos charges de personnel : en effet, celles-ci sont le premier poste de charges et représentent près de 60% de nos dépenses totales.
 - Maintien des subventions au tissu associatif au niveau du budget primitif 2014.
- Au niveau des frais de personnel nous avons réduit l'effectif sur l'exercice 2014 de 11 personnes. Cette réduction qui prendra tout son effet en 2015 sera tout de même atténuée par les heures complémentaires issues de la mise en place des NAP.

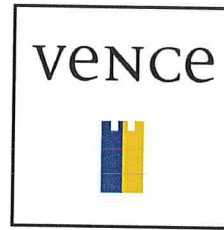
- Au niveau de la dette nous avons renégocié un certain nombre de contrats de prêt avec nos principaux banquiers. Cette renégociation a porté sur la durée des prêts et sur les taux d'intérêts. Cela se traduira en 2015 par une réduction de 390 K€ de l'annuité en capital et de 25 K€ en ce qui concerne les intérêts.
Ainsi pour l'exercice 2015 c'est plus de 410 K€ de marges de manœuvres complémentaires dégagées par la commune.
- Pour le Pra de Julian, nous avons entrepris des démarches auprès du ministère de l'écologie et de la métropole pour que ces derniers prennent en charge ce sinistre.
- Au niveau de nos actifs immobiliers, nous avons entrepris un travail de recensement et d'évaluation et nous espérons pouvoir procéder à quelques cessions d'actifs non stratégiques qui viendront compléter le financement de nos investissements dans les années à venir.

V. NOS PROJETS D'INVESTISSEMENT

L'exercice 2014 a permis de finaliser une partie des projets entrepris avant notre arrivée. 2015 permettra de lancer les études et réflexions sur les projets de la mandature, ceci dans le cadre d'un renforcement des relations avec le Conseil Général et la Métropole Nice Côte d'Azur, à savoir :

- La restructuration du quartier de la Ferrage ainsi que la création d'une piscine couverte, d'un parking souterrain et d'un barreau de liaison entre l'avenue Emile Hugues et Colonel Méyère.
- La requalification de la place du Grand Jardin.
- En partenariat avec la Métropole Nice Côte d'Azur, l'aménagement du cœur de ville, la requalification du boulevard Paul André, la végétalisation des entrées de ville.
- La réflexion sur la création d'une véritable salle de spectacle et d'un pôle culturel.
- La mise aux normes des bâtiments publics (en particulier l'Hôtel de Ville) pour l'accueil des personnes à mobilité réduite.
- Le redimensionnement du projet « quartier Chagall ».
- La sécurisation des risques liés aux falaises des Baous.

- L'aménagement du parking du vallon Sainte Anne en ce qui concerne son éclairage et sa sécurisation.
- La sécurisation des axes routiers et des piétons (avenue Emile Hugues, chemin de Sainte Colombe, chemin des Fourches, chemin de Vosgelade...).
- Des travaux sur le réseau d'écoulement des eaux pluviales sur l'avenue Rhin et Danube, sur l'avenue du Colonel Méyère ainsi que la Bonde Longue.



VILLE DE VENCE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

ANNEXES

Conseil municipal du lundi 15 décembre 2014

ANNEXE 1 : LA DETTE

Pour financer le programme d'investissement 2014, la commune doit mobiliser 3 millions d'euros d'emprunts nouveaux.

1) La dette actuelle

Le budget 2015 va être un budget contraignant et difficile à équilibrer.

En effet, face au désengagement croissant de l'Etat, au retrait des financements des autres collectivités locales et établissements publics (CR, CG, MNCA) la commune, afin de proposer aux vençois des projets innovants et structurants devra se créer des marges de manœuvres nouvelles.

Ces marges de manœuvres passent tout autant par la réduction des dépenses courantes que par l'optimisation des ressources (tarifs des services, réflexions sur le patrimoine communal...).

Ainsi, la piste de la renégociation de la dette, couplée au besoin de financement 2014 de 3 M€, doit être traitée de manière prioritaire.

C'est en ce sens qu'un travail a été mené entre la mairie et ses prêteurs historiques, à savoir la caisse d'Epargne et le Crédit Foncier.

Il a été question de renégocier les emprunts présentant 3 caractéristiques principales :

- un capital restant dû important (entre 600 000 et 940 000 euros)
- une durée de vie comprise entre 3 et 13 ans
- des taux d'intérêts hauts (au dessus de 4%, pour mémoire les taux actuels se situent aux alentours de 2,20%).

Date de consolidation	Montant mobilisé	Index	Typologie	Taux 2015	Capital restant dû au 01/01/2015	Date fin	Durée résiduelle	Remboursement capital 2015	Paiement intérêts 2015
CREDIT FONCIER									
2002	2 200 000 €	Fixe		4,65%	613 890,83 €	25/01/2018	3,25	179 163,70 €	25 451,85 €
2003	1 500 000 €	Fixe		4,45%	483 874,96 €	25/03/2018	4,00	113 186,88 €	21 532,44 €
					1 097 765,79 €			292 350,58 €	46 984,28 €
CAISSE D'EPARGNE									
2004 2005	2 350 000 €	Fixe à barrière	Barrière activante à 5,5% sur euribor 12 mois	4,12%	940 000,00 €	25/08/2019	6,01	156 666,67 €	39 265,89 €
2011	1 000 000 €	Fixe		4,40%	800 000,00 €	25/06/2026	12,01	66 666,67 €	35 200,00 €
2012	750 000 €	Fixe		4,96%	650 000,00 €	25/04/2027	13,01	50 000,00 €	32 240,00 €
					2 390 000,00 €			273 333,33 €	106 705,89 €
		Total global			3 487 765,79 €			565 683,92 €	153 690,17 €

Aux fins d'informations l'économie réalisée en 2015 avec les seules renégociations de la dette s'élèverait à plus de 307 000 euros (à dette constante, c'est-à-dire sans mobiliser d'emprunt complémentaire).

	Dettes 2015 sans renégociation	Dettes 2015 avec renégociation	Différence
CRD au 01/01/2015	11 837 765,12 €	11 837 765,12 €	
Remboursement du capital	1 362 350,58 €	1 088 939,95 €	-273 410,64 €
Paiement des intérêts	454 388,49 €	420 724,53 €	-33 663,96 €
Total annuité 2015	1 816 739,08 €	1 509 664,48 €	-307 074,60 €

2) Les emprunts nouveaux – la renégociation de la dette

La commune, afin de financer son programme d'investissement 2015, doit mobiliser 3 millions d'euros d'emprunts nouveaux.

En plus de la souscription d'emprunts nouveaux, la commune a entamé une renégociation de la dette actuelle vis-à-vis de la Caisse d'Épargne et du Crédit Foncier.

En ce qui concerne plus précisément la dette nouvelle (pour 3 M€), 2 pistes ont été privilégiées, à savoir une mobilisation de 1 M€ avec le Crédit Foncier (couplé donc au refinancement de la dette actuelle) et une souscription complémentaire auprès de la Banque Postale à hauteur de 2 M€.

Enfin et plus précisément en ce qui concerne le prêt négocié avec la Banque Postale (2 M€), l'amortissement du capital et le paiement des intérêts débutera 13 mois après la mobilisation des fonds, c'est-à-dire au mois de février 2016.

De fait, l'annuité 2015 de la dette ne sera impactée que par la renégociation de la dette et du complément de 1 M€ souscrit auprès du Crédit Foncier. Les 2 M€ négociés avec la Banque Postale ne porteront qu'à compter de l'exercice 2016.

Les contrats présentent donc les caractéristiques suivantes :

	CAISSE D'EPARGNE	CREDIT FONCIER	Total 2015	BANQUE POSTALE à / c de 2016	Total 2015 - 2016
	Dettes renégociées	Dettes renégociées + flux nouveau		Flux nouveau	
Montant initial	2 390 000,00 €	1 097 765,79 €			
Taux d'intérêt moyen initial	4,49%	4,55%			
Durée de vie résiduelle	10,34	3,63			
Capital à rembourser 2015	273 333,33 €	292 350,58 €	565 683,92 €		565 683,92 €
Intérêts à régler 2015	106 705,89 €	46 984,28 €	153 690,17 €		153 690,17 €
Annuité 2015	380 039,22 €	339 334,87 €	719 374,09 €		719 374,09 €
Nouveau montant	2 390 000,00 €	2 097 765,79 €		2 000 000,00 €	
Taux	2,71%	3,69%		2,16%	
Durée	15,00	15,00		15,00	
Capital à rembourser 2015	122 134,80 €	115 207,93 €	237 342,74 €	114 320,21 €	351 662,95 €
Intérêts à régler 2015	88 191,00 €	56 849,45 €	145 040,45 €	46 200,00 €	191 240,45 €
Annuité 2015	210 325,80 €	172 057,38 €	382 383,19 €	160 520,21 €	542 903,40 €

En 2015, l'état de la dette se présenterait donc comme suit :

	Dettes 2015 sans renégociation	Dettes 2015 avec renégociation + 1 M€ CF + 2 M€ BP	Différence
CRD au 01/01/2015	11 837 765,12 €	14 837 765,12 €	3 000 000,00 €
Remboursement du capital	1 362 350,58 €	1 034 009,40 €	-328 341,18 €
Paiement des intérêts	454 388,49 €	445 738,77 €	-8 649,72 €
Total annuité 2015	1 816 739,08 €	1 479 748,18 €	-336 990,90 €

Soit une économie de près de 337 000 euros après avoir souscrit 3 M€ d'emprunts nouveaux.

Tableau d'amortissement prévisionnel de la dette (renégociation et 3 M€ supplémentaires)

<i>Années</i>	<i>CRD au 01/01/N</i>	<i>En capital</i>	<i>En intérêts</i>	<i>Annuité totale</i>	<i>Emprunt mobilisé</i>
2001	10 250 168,92	1 551 330,88	680 919,19	2 232 250,08	
2002	8 934 142,43	1 595 163,97	537 276,60	2 132 440,57	2 200 000,00
2003	9 538 974,45	1 677 705,97	499 428,76	2 177 134,73	1 500 000,00
2004	9 361 272,53	1 457 578,67	414 634,14	1 872 212,81	1 300 000,00
2005	9 221 095,67	1 443 141,12	390 477,89	1 833 619,01	1 050 000,00
2006	8 827 257,75	1 364 215,93	387 749,84	1 751 965,77	2 400 000,00
2007	9 863 042,35	1 094 904,69	364 241,08	1 459 145,77	3 300 000,00
2008	12 068 137,59	1 186 213,57	430 296,75	1 616 510,32	
2009	10 881 924,02	1 240 797,32	478 004,02	1 718 801,34	1 500 000,00
2010	11 141 126,70	1 128 324,91	433 528,46	1 561 853,37	500 000,00
2011	10 512 801,79	1 026 724,69	409 730,20	1 436 454,89	1 000 000,00
2012	10 486 077,10	1 110 412,08	419 997,22	1 530 409,30	2 500 000,00
2013	11 875 665,02	1 188 782,67	468 724,32	1 657 506,99	2 500 000,00
2014	13 186 882,35	1 349 433,85	505 945,35	1 855 379,20	3 000 000,00
2015	14 837 448,50	1 034 009,40	445 738,77	1 479 748,18	
2016	13 803 439,10	1 155 958,53	456 130,12	1 612 088,65	
2017	12 647 480,58	1 166 307,66	406 432,12	1 572 739,78	
2018	11 481 172,91	1 176 969,47	369 856,84	1 546 826,32	
2019	10 304 203,44	1 187 953,83	332 782,63	1 520 736,46	
2020	9 116 249,61	1 199 270,93	294 972,55	1 494 243,48	
2021	7 916 978,68	1 210 931,30	256 261,91	1 467 193,21	
2022	6 706 047,38	1 162 945,81	220 419,20	1 383 365,00	
2023	5 543 101,57	1 008 659,02	182 687,37	1 191 346,39	
2024	4 534 442,55	868 082,54	141 897,53	1 009 980,07	
2025	3 666 360,01	781 228,35	113 636,72	894 865,07	
2026	2 885 131,65	761 442,17	88 554,57	849 996,74	
2027	2 123 689,49	775 403,43	64 144,97	839 548,40	
2028	1 348 286,05	673 125,36	39 308,04	712 433,40	